

reprises que nous avons des niveaux aussi bas uniquement pour satisfaire le port de Montréal. Je veux déclarer qu'à mon avis ce n'est pas réellement vrai.

M. COWAN: Vous ne savez pas de quoi vous parler.

M. ROCK: Je demeure dans la région, et je sais qu'il y a une pénurie aussi grande d'eau dans le lac Saint-Louis qu'il y en a dans les deux grands lacs supérieurs, Huron et Michigan. Alors la même situation se produit.

Je crois que le problème a été causé par le manque de pluie.

Je voulais faire remarquer cet aspect parce que je pensais que vous aviez donné à entendre dans votre déclaration que le manque était causé par les exigences du port de Montréal, et je voulais montrer par cette déclaration que ce n'est pas réellement le cas.

M. LANGFORD: Lorsque l'on traite du port de Montréal, il y a un autre aspect qu'il ne faut pas négliger. A l'heure actuelle, ils souffrent de manque d'eau; chacun le sait. Ils ont eu de la misère l'an dernier à maintenir un tirant de 35 pieds. En même temps qu'ils avaient cet ennui, il y avait des ennuis dans le lac Ontario. Vous ne pouvez satisfaire les deux dans les conditions actuelles, et l'on doit regarder cette chose bien en face.

Avec les changements qui sont apportés dans le contour de la rivière relativement à l'Expo '67, que va-t-il arriver lorsqu'il y aura trop de pluie? Vous serez inondés. On n'a pas étudié cela convenablement non plus, à mon avis.

M. ROCK: Quel genre d'organisation, suggerez-vous, devrait être formée à l'intérieur de la juridiction fédérale pour englober les administrations provinciales et les administrations des États-Unis?

M. LANGFORD: C'est une règle assez large. Je ne m'étais pas préparé à faire une recommandation spécifique.

M. ROCK: Vous pouvez comprendre que nous vous posons des questions afin que vous puissiez nous aider à trouver les réponses à insérer dans un rapport que nous devons présenter au parlement à ce sujet. Je crois qu'il est intéressant d'avoir des suggestions de gens tels que vous.

M. LANGFORD: Peut-être que la Commission mixte internationale pourrait être l'organisation. Si la loi qui l'a instituée, le Traité des eaux limitrophes, est modifiée ou si les règlements de procédure pouvaient être changés pour la Commission mixte internationale, je crois que ce serait la meilleur organisation. Comme chacun le sait, il est très difficile de commencer de rien pour élaborer un traité international complètement neuf. Ce serait plus facile de faire des amendements à celui que nous avons déjà.

La Commission mixte internationale jouit d'une réputation excellente, et elle est acceptée des deux côtés de la ligne. Les livres que j'ai lus ont hautement apprécié le travail de la commission. C'est un exemple pour le reste du monde, exemple de collaboration dans des questions de la sorte. Je crois qu'elle devrait être raffermie et modifiée pour s'adapter aux nouvelles conditions. Ne l'oubliez pas, elle a été établie en 1909; or les choses ont évolué, les conditions ont changé beaucoup depuis ce temps-là.

Je suggère donc que nous étudions le Traité des eaux limitrophes et les clauses qui touchent l'organisation de la Commission mixte internationale pour voir si on ne pourrait pas le rajeunir. C'est une chose que j'ai eu à l'esprit à différentes occasions à ce sujet.

M. ROCK: Je n'ai que deux autres questions.

Supposons que durant les années écoulées lorsque nous avons eu les variations de basses et de hautes eaux, le lac Huron et le lac Michigan aient été endigués de la même manière que le lac Ontario et que le lac Supérieur, il y a des années. Aurions-nous aujourd'hui les mêmes conditions graves dans le port de Montréal et dans le lac Ontario si ces deux lacs avaient été endigués il y a des années?